

Liste récapitulative des délibérations

Séance du 12 Mai 2023

L' an 2023 et le 12 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 09/05/2023

Date d'affichage : 09/02/2023

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

- Devis pose de deux bornes d'alimentation eau à l'intérieur du cimetière
- Devis de deux options de mise en sécurité du réseau hydraulique – aval du terrain de foot
- Complément devis aire de demi-tour cars scolaires
- Choix de l'entreprise travaux d'aménagement du parking perméable du lavoir
- Questions diverses

Le procès-verbal de la précédente a été approuvé.

Ajout à l'ordre du jour : Commande de panneaux de signalisation

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération	Décisions
1	5-1/2023	Pose de deux bornes d'alimentation en eau à l'intérieur du cimetière	Approbation
2	5-2/2023	Mise en sécurité réseau hydraulique - Aval du terrain de foot	Approbation
3	5-3/2023	Complément devis aire de demi-tour cars scolaires	Défavorable
4	5-4/2023	Choix de l'entreprise travaux d'aménagement du parking perméable du lavoir	Approbation
5	5-5/2023	Commande de panneaux de signalisation	Approbation

En mairie, le 12/04/2023
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE



République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2023, le 12 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 16/05/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

5-1/2023 – Pose de deux bornes d'alimentation en eau à l'intérieur du cimetière

Madame Catherine RAGOBERT rappelle que l'installation de deux bornes d'alimentation en eau dans le cimetière a été évoquée lors de la séance du 11 avril 2023 au cours de laquelle a été fixé le choix de la borne.

Un devis de l'entreprise DMS (Nibelle) est présenté pour un montant de 1 850.00€ HT soit 2 220.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux d'installation,
- **APPROUVENT** le devis de la société DMS (Nibelle), pour un montant de 1 850.00€ HT soit 2 220.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2116,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 12 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2023.

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 16/05/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

5-2/2023 – Mise en sécurité réseau hydraulique - Aval du terrain de foot

Madame Catherine RAGOBERT précise que les travaux de mise en sécurité du réseau d'assainissement hydraulique agricole sont planifiés en fonction des priorités. Il convient de s'attacher à la partie située en aval du terrain de foot. Deux options sont présentées :

Réseau hydraulique		HT	TTC
Aval terrain de foot option 1	ExeauCentre	1 650,00 €	1 980,00 €
Aval terrain de foot option 2	ExeauCentre	6 890,00 €	8 268,00 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux de mise en sécurité,
- **CONFIRMENT** que le choix de l'option dépendra du sondage qui sera effectué après la moisson,
- **APPROUVENT** le devis de la société ExeauCentre, pour le montant de l'option qui sera retenue,
- **CONFIRMENT** que les crédits de l'option 2 (option maximale) pour un montant de 6 890.00€ HT soit 8 268.00€ TTC sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 21538,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT



Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2023, le 12 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2023.

Vote
Pour : 0 Contre : 12 Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 16/05/2023
Et
Publication ou notification du :

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

5-3/2023 – Complément devis aire de demi-tour cars scolaires

Madame Catherine RAGOBERT expose l'avancée des travaux de l'aire de demi-tour des cars scolaires rue de la Cave et explique la nécessité d'installer 6 poteaux bois avec bandeaux rétro réfléchissants pour guider le car dans sa manœuvre.

Un devis de l'entreprise TP du Pithiverais est présenté pour 2 563.60€ HT soit 3 076.32€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces installations,
- **ÉMETTENT UN AVIS DÉFAVORABLE**, au devis présenté. Une solution moins couteuse est envisagée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2023, le 12 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie,
MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 16/05/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

5-4/2023 – Choix de l'entreprise travaux d'aménagement du parking perméable du lavoir

Madame Catherine RAGOBERT expose les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux d'aménagement de parking perméable au lavoir. Quatre entreprises ont été consultées. Trois ont répondu. Les montants sont sous le seuil de 100 000€, fixé jusqu'au 31 décembre 2024, pour les dispenses de procédure des marchés de travaux. Les trois devis ont été analysés par le bureau d'étude Legrand, maître d'œuvre qui confirme la conformité des offres au cahier des charges technique demandé. Aucune erreur de calcul n'a été observée dans les réponses fournies par les trois entreprises. Tous les postes du bordereau de prix ont été renseignés par chaque entreprise.

Travaux aménagement parking perméable - lavoir		HT	TTC
PLAISANCE	Château Renard	58 889,20 €	70 667,04 €
EXEAU TP	Bouzy la Forêt	63 504,00 €	76 204,80 €
VAUVELLE	Varennes Changy	65 003,00 €	78 003,60 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux,
- **APPROUVENT** le devis de la société PLAISANCE, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 58 889.20€ HT soit 70 667.04€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 212,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT

Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE

République Française
Département LOIRET
Commune de Nibelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/05/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	11	12

L'an 2023, le 12 mai à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Nibelle s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/05/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/02/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GÉNÉRALI Cécile, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusé ayant donné procuration : M. MERCIER Thierry à M. BERTRAND Gilles

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
PITHIVIERS
Le : 16/05/2023
Et
Publication ou notification du :

A été nommé secrétaire : M. DELAPLANCHE André

5-5/2023 – commande de panneaux de signalisation

Madame Catherine RAGOBERT explique la nécessité de commander des panneaux de signalisation pour compléter le stock. Un devis est présenté de la société SIGNAUX GIROD pour un montant de 807.60€ HT soit 969.12€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces acquisitions,
- **APPROUVENT** le devis de la société SIGNAUX GIROD, pour un montant de 807.60€ HT soit 969.12€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2023, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2023
La Maire de Nibelle,
Catherine RAGOBERT




Le secrétaire de séance,
André DELAPLANCHE

